



Diplôme national de brevet : Où est évaluée l'EPS ?

Le diplôme national de brevet (DNB) est le premier diplôme dans la scolarité de nos collégiens. Il atteste d'un premier niveau des connaissances de la fin de la scolarité en collège. De ce point de vue, en lien avec l'idée d'une culture commune à tous les jeunes, l'EPS y a toute sa légitimité. Or, c'est la première fois, depuis 1947, l'année de la création de « brevet d'enseignements de premier cycle du secondaire (BEPC), que l'éducation physique connaît un recul de reconnaissance institutionnelle. Même en 2005, au plus fort de notre contestation du « socle commun » de l'époque, dans le cadre de la « loi Fillon », l'EPS était reconnue par une évaluation spécifique puisque les résultats de l'évaluation en EPS y étaient intégrés de façon expresse. La rupture observée est donc une déclaration non masquée de la négation de l'intérêt de l'EPS à un examen d'Etat auquel sont confrontés tous les jeunes d'une génération.

Le DNB 2017 opère une double rupture. La première est la disparition d'une évaluation spécifique, organisée, construite et conduite par les équipes d'EPS. Nous ne pouvons que regretter l'absence de réactions venues d'autres personnalités et organisations que seuls les enseignants d'EPS et leur syndicat, le SNEP-FSU. Le corps de l'inspection s'est, dans le meilleur des cas, enfermé dans un silence incompréhensible, dans le pire, lancé dans une diatribe d'éloges pour le nouveau dispositif.

La deuxième est la construction de l'organisation d'attribution des points. Le diplôme étant organisé sur 800 points (alors que la réforme avait été annoncée comme devant sortir de la notation sur 20 points qui serait responsable de l'échec scolaire !). Qui peut prétendre que noter (car c'est bien de cela qu'il s'agit) les élèves sur 800 (en comparaison avec la notation sur 20) permet de sortir de l'échec scolaire les 15% des élèves les plus en difficulté ? Si l'institution souhaite travailler sur les critères de l'évaluation, il aurait été préférable d'organiser des temps de formation et de proposer aux enseignants de réfléchir sur les indicateurs d'évaluation.

La moitié de ces 800 points sont attribués par un conseil de fin de cycle 4 (dans les faits, souvent le conseil de classe de 3^e trimestre en classe de 3^e) sur la base des évaluations dans les enseignements disciplinaires. Les 400 points restants sont, quant à eux obtenus à travers quatre épreuves disciplinaires dont l'EPS est absente. Certaines cultures sont bonnes et leur place est renforcée, d'autres ne servent qu'à évaluer des compétences « transversales ». L'EPS en fait partie. Tout cela ne serait pas si grave si les modalités d'évaluation permettaient l'évaluation de ce qui a été enseigné en EPS. Mais, ça, vous pourrez le lire dans l'article portant sur le LSUN¹, ci-joint également.

Afin de poursuivre la lutte pour une reconnaissance de l'EPS au DNB, le SNEP-FSU appelle la profession à :

Le SNEP-FSU invite les équipes à faire vivre les épreuves militantes d'un DNB EPS à l'aide d'épreuves commune à toutes les classes de 3^{ème}.

Les équipes pourront saisir cette occasion pour remettre aux élèves un brevet d'EPS. Des exemples sont disponibles sur le site du SNEP-FSU.

Le SNEP-FSU travaille pour proposer un DNB alternatif qui sera adressé à toute la profession pour une mise en place en 2019.²

Andjelko Svrclin

¹ Livret scolaire unique numérique

² Extrait du relevé de conclusions du CDN des 29 et 30 mars 2018